



ASSEMBLÉE

DES ÉLUS ET MANDATÉS DES IMPRIMERIES

Les élus et mandatés des imprimeries de presse se sont réunis respectivement avec leurs syndicats CGT (SGLCE, SIP et BP-UFICT) afin d'examiner le projet d'accord négocié entre le SPQN et les organisations syndicales.

Ce volet, qui marque une première étape dans la négociation, trouvera son application concrète dès lors que les points suivants auront été formalisés :

1. L'identification de la charge de travail avec le transfert et le rapatriement de l'impression pour les produits lus et distribués en France.
2. Les précisions des investissements des imprimeries restantes pour développer la charge de travail et donner de la valeur ajoutée au papier.
3. Le fait qu'un accord de branche sur la pénibilité soit signé avant la fin du premier semestre 2015 et qu'il prenne en compte les emplois en poste dans les imprimeries et un financement pérenne de ce dispositif.
4. La nécessité de renforcer l'activité des imprimeries de presse, en faisant évoluer les conditions d'obtention des aides publiques attribuées aux publications d'information politique et générale.
5. Les élus et mandatés exigent le reclassement de chaque salarié dans les emplois à pourvoir dans la profession, dans les sièges éditoriaux et dans les imprimeries.

Par ailleurs, la CGT réitère les propos tenus dans les instances paritaires et confirme son opposition à tout départ contraint des salariés de la profession.

Les élus et mandatés des syndicats CGT donnent pouvoir pour la validation de ce premier volet, considérant celui-ci comme indissociable des autres volets concluant l'accord finalisé.

Paris, le 17 mars 2015